











Les organisations syndicales du ministère de la Justice, CGT (CGT Pénitentiaire, CGT-PJJ et CGT Services Judiciaires), CFDT Interco, FSU (SNEPAP et SNPES), USAJ, CFDT, le Syndicat de la Magistrature et le Syndicat des Avocats de France s'associent au vaste mouvement d'action et de grève nationales du jeudi 29 janvier 2009.

Le démantèlement du service public de la Justice, amorcé par la suppression massive de juridictions, de services et d'établissements, se poursuit aujourd'hui avec une Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) menée sans concertation et sur des objectifs essentiellement comptables.

Cette politique conduit inexorablement vers une dégradation sans précédent du service rendu aux justiciables et aggrave encore les conditions de travail des personnels soumis à une logique productiviste incompatible avec l'exigence de qualité réclamée par tous les citoyens en matière de Justice.

Alors que le ministère de la Justice manque cruellement de moyens au regard des standards des autres pays européens, les effectifs de fonctionnaires se réduisent sans cesse et le recours aux personnels précaires se généralise. Le recrutement de personnels pénitentiaires (lié à l'agrandissement du parc pénitentiaire) ne doit pas masquer cette réalité.

Par ailleurs, les atteintes à l'indépendance de la Justice se multiplient. La dernière annonce tendant à supprimer le juge d'instruction sans modifier le statut du parquet pour assurer son indépendance et sans augmenter les droits et les moyens de la défense en est la dernière illustration.

Enfin, nous dénonçons la volonté de faire de la Justice un bras armé contre les populations les plus fragiles, comme l'ont encore récemment mis en évidence les orientations prises et annoncées en matière de justice des mineurs (cf. notamment le rapport Varinard).

Au final, c'est une Justice au rabais, axée sur le tout répressif et profondément inégalitaire que le gouvernement met en place.

Face à un tel constat, les organisations syndicales signataires appellent à la résistance contre cette entreprise de démolition du service public de la Justice.

Ils rappellent leur détermination en faveur d'un service public de proximité et de qualité pour répondre aux besoins sociaux de solidarité d'autant plus importants en cette période où la crise économique fragilise la cohésion sociale.

En conséquence, les organisations syndicales du ministère de la Justice et le Syndicat des Avocats de France appellent l'ensemble des services, des établissements et des juridictions du ministère à se joindre massivement à la journée interprofessionnelle d'action et de grève du 29 janvier.